



Senlis, le 20 mai 2019

Objet : votre courrier du 6 mai 2019

**JEROME BASCHER**

Monsieur,

**SENATEUR DE L'OISE**

Vous m'avez tout récemment écrit au sujet de vos difficultés à faire respecter certaines règles démocratiques dans la commune dont vous êtes l'un des élus.

**CONSEILLER  
DEPARTEMENTAL DU  
CANTON DE SENLIS**

En tant que Président d'une association dont les statuts sont dûment déposés à la préfecture vous êtes en droit de bénéficier d'une égalité de traitement quant à l'accès aux locaux communaux, et particulièrement aux salles de réunion. A défaut, vous pouvez effectivement saisir la justice administrative pour abus de pouvoir. Cependant, comme vous le rappelez justement, les délais de jugement sont le plus souvent très longs.

N'ayant, pour ma part, aucune influence directe sur Madame le Maire de Sainte-Geneviève, vous pouvez, en revanche, être assuré de ma désapprobation concernant sa façon d'administrer sa commune, en tous cas sur ce point particulier.

Avec mes encouragements, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Jérôme BASCHER